

1. General Description:

ID:CN-22017

Project resulting from this CN: N/A

Note: CNs are developed into project proposals following consultation with donor(s).

1.1 Project Title:

Etude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des ressources forestières de la Plaine du Mô au Togo..

1.2 Submitting Country/ies:

Togo

1.3 Specific Location & Country/ies/regions/areas benefitting from the project:

Le présent avant-projet sera réalisé dans la zone de la plaine du Mô qui s'étend sur 03 préfectures à savoir : Bassar, Sotouboua, et Mô. Sur le plan géographique, la zone de l'avant- projet est située entre 8°30 et 9°35 de latitude Nord et 0°45' et 0° 90' de longitude Est. Elle est à cheval entre la région Centrale et la région de la Kara. La zone regroupe une forte diversité de zones humides localisées dans les zones écologiques I et II du Togo (Ern, 1979). Elle est limitée, au nord par la préfecture de Bassar (région de la Kara), à l'est par la préfecture de Sotouboua (région Centrale), au sud par la partie sud de la préfecture de Mô (région centrale) et à l'ouest par le Ghana. Précisément, la zone de l'avant- projet touche sept (07) cantons et plus de dix (10) villages situés dans 03 préfectures différentes. Il s'agit des cantons de Djarkpanga, Tindjassi, Bassar, Kagnigbara , Shoudè, Baghan et Boulou et les villages de Mô, Bandjeli, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida Soukou, Boughan, etc.

1.4 Endorsement from ITTO Focal Point:

Lettre n°124-2022-AMEN.pdf

1.5 Intended Project Duration (in months):

12

1.6 Indicative Budget (in US\$):

ITTO	124,096
Counterpart	29,940
Total	154,036

1.7 Programme Line Focus

Forest Landscape Restoration and Resilient Livelihoods

1.8 Project Type

Analytical work/studies, Workshop/meeting/seminar, Other

Project Type - Other (please explain):

Etude diagnostique de la plaine du Mô au Togo..

1.9 Proposal Summary:

Le présent avant-projet vise à faire l'état des lieux de la zone sud des zones écologiques I & II du Togo en vue de préparer un projet de conservation et de gestion durable des formations forestières de la plaine du Mô au Togo. L'idée maitresse est de réduire, voire supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de la zone et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Les principaux produits seront: (i) les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sur la zone du projet sont disponibles ; (ii) une stratégie et un projet d'Appui aux collectivités locales de la Plaine du Mô pour la promotion et la gestion durable des forêts des communautés au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT. L'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données à cause du caractère obsolète des études menées sur la zone qui sera couverte par le futur projet. Ce manque de données est couplé à la non-disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de contraintes majeures ne permettant pas de passer directement à la formulation d'une proposition de projet.

2. Proponent Information:

2.1 Executing Agency Information:

Name of Agency/Organization/Institution:

Les Amis de l'Environnement (AMEN).

Name of main Contact Person:

Komlan SAMAH

Email:

amen2002_kara@yahoo.fr

Other E-mail address:

skomlan@yahoo.fr

Phone:

00228 90 35 91 35

Fax:

00228 92 87 45 72

2.2 Type of Organization:

Civil Society Organization

2.3 Collaborating Agency/ies:**Name of Agency/Organization/Institution:**

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) ; BP : 355
Lomé, Togo..

Name of main Contact Person:

Dr MONKOUNA Lardja

Email Address:

monld_12@yahoo.fr

Phone:

00228 90 25 15 26

2.4 Relevant experience of EA:

AMEN a aujourd'hui 16 ans d'expérience dans la restauration et la gestion durable des ressources forestières au Togo car elle a développé de longues relations de confiance avec les populations locales lors de l'exécution des projets de développement avec le monde rural à savoir : Avant-projet PPD37/02 Rev.1 (F) ; Avant-projet PPD136/ Rev.1 (F); Avant-projet PPD 191/18 Rev.1 (F) et le Projet «TGO/SGP/OP5/CORE/BD/06/08» «Appui à la restauration et la gestion de la forêt communautaire de Welly».

3. Relevance:

3.1 Conformity with ITTO objectives (ITTA, 2006) and priorities (current SAP):

Le présent avant-projet est conforme aux objectifs ci-après de l'article 1 de l'AIBT de 2006 : (c) Contribuer au processus de développement durable ; Le projet mènera des activités lui permettant de contribuer au développement socioéconomique et à l'amélioration des conditions écologiques du milieu. En particulier il appuiera les efforts d'auto-développement par la protection et la mise en valeur de leurs ressources forestières. (j) Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières ; Ce Projet développe des activités de reboisement en bois tropicaux et restaure les terres forestières dégradées dans l'intérêt des communautés locales. Il vise la protection des sols, des eaux et de l'écosystème des forêts à travers la protection intégrale des forêts contre les feux de végétation et les coupes illicites de bois et donc le maintien du couvert forestier dans ce domaine. (r) Encourageant les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux ; La responsabilisation des communautés locales à travers la contractualisation de la gestion de leurs forêts, l'adoption de la gestion participative comme mode opératoire, l'identification des techniques endogènes à vulgariser et diverses formations et sensibilisations dirigées vers les communautés locales, permettront de renforcer les capacités des communautés à gérer durablement leur patrimoine forestier..

3.2 Relevance to the ITTO Programme Lines:

L'avant-projet vise à élaborer un projet soutenable qui cadre parfaitement avec le but de l'Axe programmatique 3 « élargir la surface de paysages forestiers restaurée et accroître les biens et services que procurent les forêts plantées et restaurées, en offrant ainsi des possibilités de création locale d'emplois et de contribuer à des objectifs de développement au sens large » car ce projet développe des activités de reboisement et restaure les terres forestières dégradées dans l'intérêt des communautés locales. Il vise également la protection des sols, des eaux et de l'écosystème des forêts à travers la protection intégrale des forêts contre les feux de végétation et les coupes illicites de bois et donc le maintien du couvert. Aussi, ledit projet cadre parfaitement avec les objectifs dudit axe « (i) Encourager l'utilisation et l'application des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical et (ii) Faciliter l'amélioration des connaissances et compétences en matière de restauration des paysages forestiers (RPF) ; et de gestion durable des forêts restaurées et plantées. » car ce projet: □ impliquant des travaux de restauration forestière, de réhabilitation forestière ou de reboisement devra: – respecter les Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical; et – être conforme aux engagements pris par le membre de l'OIBT au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et contribuer au programme d'action national du membre concerné. □ impliquant la gestion ou le développement d'une plantation forestière devra: – respecter les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales; et – sélectionner des espèces arborées en étroite concertation avec les parties prenantes locales, en tenant compte de la valeur des espèces au plan écologique, social, culturel et économique.. .

3.3 Relevance to the Sustainable Development Goals (SDGs) and the Global Forest Goals (GFGs) and other forest related global agenda:

Les objectifs de l'avant-projet, ainsi que les différentes activités à réaliser cadrent parfaitement avec les lignes directrices de l'OIBT qui entérinent cinq principes découlant des Objectifs de développement durable et des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, lesquels sont essentiels pour atteindre les objectifs centraux de l'OIBT, à savoir: (1) viabilité environnementale; (2) viabilité sociale; (3) égalité entre les sexes et autonomisation des femmes; (4) bonne gouvernance; et (5) sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières. Il est à noter qu'au cadre général de ces principes s'articulent sept normes sociales et environnementales imbriquées qui relèvent des problématiques suivantes: 1) engagement des parties prenantes; 2) analyse sexospécifique; 3) conservation de la biodiversité et protection des services écosystémiques; 4) atténuation du changement climatique (y compris le stockage du carbone dans les produits ligneux) et adaptation à ses effets fondées sur les forêts; 5) gestion durable des forêts tropicales naturelles; 6) restauration et réhabilitation des paysages forestiers dégradés; et 7) production et transformation de produits forestiers (ligneux et non ligneux). Ces normes sociales et environnementales rythment bien avec les objectifs de l'avant-projet. .

3.4 Relevance to submitting country's policies:

Le Togo a adopté pour son développement à moyen terme la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) afin de réaliser sa déclaration de politique générale et de faire du Togo un pays émergeant d'ici 15 à 20 ans. La SCAPE repose sur les acquis solides en matière de renforcement de la démocratie, de paix et de réconciliation nationale, du développement du capital humain, de gestion de l'environnement et de développement durable. S'agissant du « secteur environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie », les axes stratégiques suivants ont été définis. Il s'agit: (i) Maintien des services environnementaux des écosystèmes; (ii) Gérer durablement les terres; (iii) Lutter contre les changements climatiques et (iv) Actions transversales de gestion de l'environnement et transition vers l'économie verte. Suite à cette vision globale, le gouvernement a adopté une déclaration de politique forestière qui met un accent particulier sur la reconstitution forestière pour atteindre 30% de couvert végétal à l'horizon 2050. Le présent avant-projet répond aux objectifs des plans et programmes suivants : (i) Plan National d'Action pour l'Environnement, (ii) plan d'action forestier national ; (iii) Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification ; (iv) Programme National de Gestion de l'Environnement ; (v) Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles. Certains projets de l'OIBT financés ayant abordé des aspects de gestion participative peuvent nous inspirer pour la mise en œuvre du présent avant-projet. Il s'agit de : □ Avant-projet PPD 191/18 Rév.1 (F) « Appui aux collectivités locales de la plaine du mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo ». □ Avant- projet PPD 136/07 Rev.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » ; etc.

3.5 Linkages to previous/ongoing ITTO and other projects/activities (if any):

Pour tous les autres projets et avant-projets que l'association AMEN a réalisé, le présent avant-projet vise également les mêmes objectifs que ceux des projets ou avant-projets écoulés à savoir : (i) Avant-projet PPD 136/07 Rév.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » que la Direction des Ressources Forestières a bénéficié de l'OIBT et exécuté avec l'appui technique de l'association AMEN puisque le Coordonnateur de cet avant-projet relève de l'association AMEN; (ii) Avant-projet PPD 37/02 Rev.1 (F) « Etude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo » que l'ONG Réveil de la Jeunesse Rurale (RJR) a bénéficié de l'OIBT et a exécuté avec l'appui technique de l'association AMEN car le Coordonnateur de cet avant-projet relève de l'association AMEN. L'association AMEN a appuyé aussi : (a) la Direction de la Faune et Chasse pour l'exécution du Projet d'appui à la conservation et valorisation des zones humides du bassin Oti-mandouri et le bassin du Mono ; (b) le PGICT/MERF pour l'exécution du projet d'appui à la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo ; (c) l'ONG RJR pour l'exécution du Projet d'appui aux femmes rurales pour le développement de l'apiculture dans la région septentrionale du Togo. Dans la même dynamique que l'avant-projet PPD 191/18 Rev1. (F) réalisé pour la plaine du Mono, le présent avant-projet conçue pour la plaine du Mô optera la même démarche afin d'aboutir au futur projet de conservation et de gestion durable des ressources forestières de la plaine du Mô.

4. Project synopsis:

4.1 Objectives (reflecting reference to elements within all ITTO Guidelines as applicable):

4.1.1. Objectif de développement : Augmenter la production nationale de bois d'oeuvre et d'énergie par la reconstitution et la gestion durable des ressources forestières de la la plaine du Mô dans le souci d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales. 4.1.2. Objectif spécifique : Apporter une aide technique pour la conception d'un projet d'appui à la restauration et à la gestion durable des ressources forestières de la plaine du Mô au Togo.

4.2 Key problem(s) to be addressed:

La mission diagnostique opérée dans la zone avec l'appui des populations locales a permis à celles-ci d'exprimer leur préoccupation quant à la dégradation continue de leur milieu entravant ainsi le développement de l'économie de la région et souhaiter la reconstitution du couvert forestier. Ce désir manifesté est motivé par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui constituent leurs principales sources de revenu. A cet effet, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplée au non disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de maux qui constituent des handicapes majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet. Les causes de ce mal sont dues à: (i) l'exploitation abusive des ressources forestières et fauniques : Cette exploitation abusive et non contrôlée est l'un des facteurs de déforestation au Togo dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part et en bois d'œuvre et de service d'autre part. (ii) la pression agricole : Les pratiques de cultures s'effectuent par des méthodes traditionnelles en occurrence la culture itinérante sur brûlis et les ceinturassions des arbres entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et de la biodiversité. (iii) les feux de brousse sauvages répétés : Ils consomment la plupart des formations savaniques, les forêts claires et les prairies mettant en périls les habitats et les espèces qui y sont inféodées. Ces menaces ont pour effets: (a) La disparition de certaines espèces biologiques ; (b) La raréfaction des produits ligneux ; (c) La dégradation des terres forestières et la baisse de la production agricole ; (d) L'accentuation de la pauvreté des populations riveraines.

4.3 Main stakeholders and beneficiaries:

Le présent avant-projet sera exécuté avec la participation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du futur projet à savoir les populations, les ONG locales, l'administration forestière, l'agriculture, les affaires sociales et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources forestières. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations pour susciter leur engouement, leur disponibilité et leurs attentes vis à vis du futur projet. La mise en œuvre du futur projet sera précédée par des consultations de tous les acteurs notamment les CVD, les organisations à la base, les populations, etc. A cet effet, un Comité de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles (CGPRN) avec la direction du futur projet sera créé. Son rôle exact est de participer à la planification et à l'organisation des travaux de reboisement ; d'organiser la protection des forêts des communautés contre les feux, les coupes de bois illicites, le braconnage ; etc. Le CGPRN sera soutenu par les CLGPRN (Comités Locaux de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles) représentant les cantons ciblés. Leur rôle et leur fonctionnement sont discutés et décidés entre le CGPRN et les cantons. Les CLGPRN décident sur leur composition et la répartition des droits et obligations. Pour la gestion des forêts des communautés, l'administration forestière et les CGPRN devront assister les communautés villageoises à former des entités juridiques qui peuvent être des Coopératives, des Groupes d'Initiatives Communes (GIC) ou des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Des réunions de sensibilisation et de concertation pour la création et la gestion des forêts des communautés, ciblant chaque composante de la communauté seront organisées par l'administration forestière locale et l'association AMEN afin d'assurer la participation de tous les membres de la communauté et de définir les objectifs et usages prioritaires de ces forêts des communautés.

4.4 Key activities:

Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles. Activité 1.1. Sensibiliser les populations et recenser les forêts des communautés existantes dans la plaine du Mô ; Activité 1.2. Mener les études forestières, cartographiques et fauniques; Activité 1.3. Réaliser les études socio-économiques ; Activité 1.4. Conduire les études juridiques ; Activité 1.5. Faire les études d'impacts environnementales et sociales ; Activité 1.6. Organiser un atelier de restitutions des résultats des études aux parties prenantes. Produit 2: Une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mô pour la promotion et la gestion durable des forêts des communautés au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT. Activité 2.1. Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet ; Activité 2.2. Elaborer une stratégie assortie d'un plan d'action pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la plaine du Mô ; Activité 2.3. Elaborer et valider au cours d'un atelier avec tous les acteurs impliqués la proposition de projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mô pour la promotion et la gestion durable des forêts des communautés au Togo à soumettre à l'OIBT pour financement. Activité 2.4. Elaborer le rapport à mi-parcours et le rapport d'achèvement de l'avant-projet à envoyer à l'OIBT.

4.5 Expected outcomes and impacts, including innovation/transformation:

Les acquis seront : (a) Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles dans la zone de la plaine du Mô ; (b) Une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mô pour la promotion et la gestion durable des forêts des communautés au Togo sont formulés. L'étude d'impact environnementale et sociale nous précisera les impacts potentiels et les mesures d'atténuation et de compensation pour un développement durable à prendre en considération lors de l'élaboration du futur projet pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières de la zone de la plaine du Mô..

4.6 Existing funding for (related) initiative(s)/established contacts to potential donors:

L'association AMEN vient d'achever l'exécution de l'avant-projet PPD 191/18 Rev.1 (F) « Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo ». L'association AMEN a eu à exécuter également les études forestières de l'avant-projet PPD 136/07 Rév.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » et assumer la coordination de l'avant-projet PPD 37/02 Rév.1 (F) « Etude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo ». Il faut noter que par le passé, l'association AMEN avait eu des financements avec (i) la Banque Mondiale sur le Programme' de Gestion Intégrée et Catastrophes des terres (PGICT) « projet d'appui à la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » ; (ii) le PNUD pour le projet « Appui à la restauration et la gestion de la forêt communautaire de Welly » enregistré sous le N° TGO/SGP/OP5/CORE/BD/06/08.

4.7 Any other information deemed necessary/important:

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2010, la zone du projet abrite environ une population de 716787 habitants soit 12,46 % de la population togolaise. C'est une population essentiellement rurale à 80,25 % soit 575212 habitants répartie dans trois (3) préfectures (Sotouboua, Mô et Bassar) où l'incidence de la pauvreté est de 60,2% en milieu rural contre 36,5% en milieu urbain. C'est une région agricole par excellence ; on y cultive coton, maïs, niébé, igname, arachide et riz. Cette région de la plaine du Mô est dominée par les peuples Kabyè, Cotocoli et Losso qui occupent respectivement les cantons de Djarkpanga, Tindjassi, Bassar, Kagnigbara , Shoudè, Baghan et Boulou et les villages de Mô, Bandjeli, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida Soukou, Boughan, etc. Plus spécifiquement, les localités concernées par les activités du projet sont les cantons de Tindjassi, Tcharkpanga, Kagnigbara, Baghan et Boulou et les villages de Mô, Bandjeli, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida Soukou, Boughan, Bandjeli, Mô et Bassar. Ces localités de reboisement identifiées seront retenues après les consultations avec les communautés locales et validés par un atelier technique. Les communautés des villages ciblés et environnants et les comités villageois de développement participeront aux travaux de reboisement, d'élevage des plants forestiers en pépinières, d'élevage moderne des abeilles et d'élevage traditionnel de volailles améliorés. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers : (a) la rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture et d'élevage des volailles ; (b) l'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (c) la vente énorme de miel de qualité et de volailles ; (d) l'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet.

4.8 Risk mitigation measures:

Compte tenu du fait que l'avant-projet est exécuté avec la participation effective des populations locales des cantons concernés, on ne s'attend pas à des risques majeurs lors de la mise en œuvre du futur projet. Cependant, il faut préciser que le régime foncier est du type traditionnel au Togo et que les terres incultes demeurent une propriété familiale des autochtones. Néanmoins ce régime ne pourra être à l'origine de quelques problèmes lors de la création des forêts des communautés et de la participation des populations allogènes aux travaux de reboisement car cette population s'est résolument engagée pour cette cause lors des travaux préparatoires du projet. Etant dit que les forêts des communautés faisant l'objet d'une convention de gestion (contrat) entre une communauté villageoise et l'administration forestière, leur gestion relèvera de la communauté villageoise avec l'assistance technique de AMEN et de l'Administration forestière. Ces forêts des communautés seront conçues pour permettre aux populations locales de s'impliquer dans la gestion à long terme de toutes les ressources forestières pour le bien-être de cette population et le développement des villages. Aussi, des mesures attenantes visant à promouvoir la participation des populations allogènes seront prises lors de l'élaboration du plan simple de gestion et de la convention de gestion de ces forêts des communautés. Le processus de création, de gestion et de mise en œuvre des forêts des communautés étant un processus très participatif et que les bénéfices directs et indirects issus de ces forêts reviennent aux populations des villages concernés, les risques de non-participation des populations seront minimisés. Le problème de régime foncier sera en partie résolu car il sera spécifié dans la convention de gestion que ces forêts appartiennent aux villages si et seulement les populations respectent les termes de gestion définis dans le plan simple de gestion de ces forêts de la plaine du Mô..

5. Indicative Budget (in US\$):

Indicative Budget (in US\$):

Description	ITTO	Counterpart	Total
Personnel	13,800	7,500	21,300
Sub-contracts	52,500	1,500	54,000
Travel and DSA	17,500	1,000	18,500
Capital Items	4,000	9,800	13,800
Consumables	8,500	5,440	13,940
Publication / Dissemination	1,500	1,500	3,000
Miscellaneous	6,000	3,200	9,200
Total	103,800	29,940	133,740

ITTO Project Monitoring & Review	7,000	-	7,000
Annual/Final Audit	0	-	0
ITTO Programme Support	13,296	-	13,296
ITTO Ex-post Evaluation	0	-	0
GRAND TOTAL	124,096	29,940	154,036